

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 3 décembre 2024, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 27 novembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe (jusqu'à la question 41), BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOULLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BEROYER Lysiane, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphé, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry (jusqu'à la question 45), DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, ROYER Brigitte (jusqu'à la question 45), HOLVOET Marie-Pierre, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, MACKÉ Jean-Marie, VAILLANT Philippe, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, WALLART Annie, MERLIN Régine, NEVEU Jean (jusqu'à la question 41), NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, CARON David, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ADANCOURT Annie, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry (jusqu'à la question 6), TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMANT Isabelle

PROCURATIONS :

LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LEFEBVRE Nadine, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, BARROIS Alain donne procuration à MULLET Rosemonde, BERROYEZ Béatrice donne procuration à GACQUERRE Olivier, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, DEFEBVIN Freddy donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HANNEBICQ Franck donne procuration à PICQUE Arnaud, IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à NOREL Francis, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge (à partir de la question 7)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MAESELE Fabrice, MASSART Yvon, OPIGEZ Dorothee, POHIER Jean-Marie, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Monsieur VERWAERDE Patrick est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
3 décembre 2024

TRANSITION NUMERIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

PLAN LOCAL D'INSERTION ET DE L'EMPLOI (PLIE) - SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2024
ET SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Vu la délibération n°2024/CC031 du 09 avril 2024, par laquelle le Conseil communautaire a voté l'attribution des subventions au titre de l'année 2024.

Considérant que l'association Plan Béthunois d'Insertion portant le Plan Local d'Insertion et de l'Emploi de l'Arrondissement de Béthune a transmis une demande de subvention complémentaire de 20 000 € pour l'exercice 2024.

Cette subvention complémentaire permettra à l'association de mobiliser des fonds FSE supplémentaires à hauteur de 19 000 € et d'organiser des ateliers de levée de freins socio-professionnels au bénéfice de ses participants leur permettant de faciliter le retour à l'emploi.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2024, il est demandé à l'Assemblée d'approuver le versement de cette subvention complémentaire et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le versement de la subvention complémentaire de 20 000 € pour l'exercice 2024.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs ci-annexé.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **06 DEC. 2024**

Et de la publication le : **06 DEC. 2024**
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie



DUBY Sophie

**Avenant n°1 à la Convention d'objectifs
entre « L'ASSOCIATION PBI » et
la Communauté d'agglomération de Béthune – Bruay, Artois Lys Romane**

Entre la Communauté d'Agglomération de Béthune – Bruay, Artois Lys Romane, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé à l'Hôtel communautaire – 100 avenue de Londres CS 40548 - 62411 Béthune Cedex, représentée par son Président en exercice.

Et

L'association PBI, dont le siège social est situé Centre Jean Monnet I – Avenue de Paris – Entrée Wallonie – Bâtiment E – 3^{ème} étage à BETHUNE (62400), représentée par Madame Sylvie MEYFROIDT, sa Présidente, n° SIRET 394 127 161 000 47.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Vu la délibération du Conseil communautaire du 9 avril 2024 votant la subvention, au titre de l'année 2024, d'un montant de 320 000 € à l'association PBI et autorisant la signature de la convention d'objectifs correspondant.

Vu la délibération du Conseil communautaire du XXXX 2024 votant la subvention complémentaire, au titre de l'année 2024, d'un montant de 20 000 € à l'association PBI et autorisant la signature de l'avenant à la convention d'objectifs correspondant.

Article 1 : Objectif de l'avenant

Le présent avenant a pour but de modifier la convention d'objectifs passée entre la CABBALR et le PLIE pour l'exercice 2024 afin d'y intégrer l'organisation d'ateliers de levée de freins socio-professionnels au bénéfice de ses participants leur permettant de faciliter le retour à l'emploi.

Le détail du programme d'actions est joint à la présente convention.

Article 2 : Modifications de la convention d'objectifs 2024

L'article 2 « Durée de la convention est complété comme suit :
« L'avenant 1 de la présente convention prendra fin au 31 mars 2025. »

L'article 3 « Fonctionnement du partenariat » est complété comme suit :
« Obligations de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Pour permettre à l'association PBI de réaliser l'objectif du présent avenant, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane lui verse une **subvention complémentaire de 20 000€ au titre de l'année 2024.**

Cette subvention complémentaire fera l'objet d'un versement unique rattaché au versement du solde de la subvention annuelle.

Obligations de l'association PBI

L'association PBI s'engage à :

- fournir à la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane un compte-rendu détaillé des ateliers menés (publics / objet des ateliers / coûts des ateliers). Ce bilan détaillé devra être transmis dans un délai de 6 mois à compter de la fin de l'exercice concerné,

Article 3 : Date d'effet du présent avenant

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

Article 4 :

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

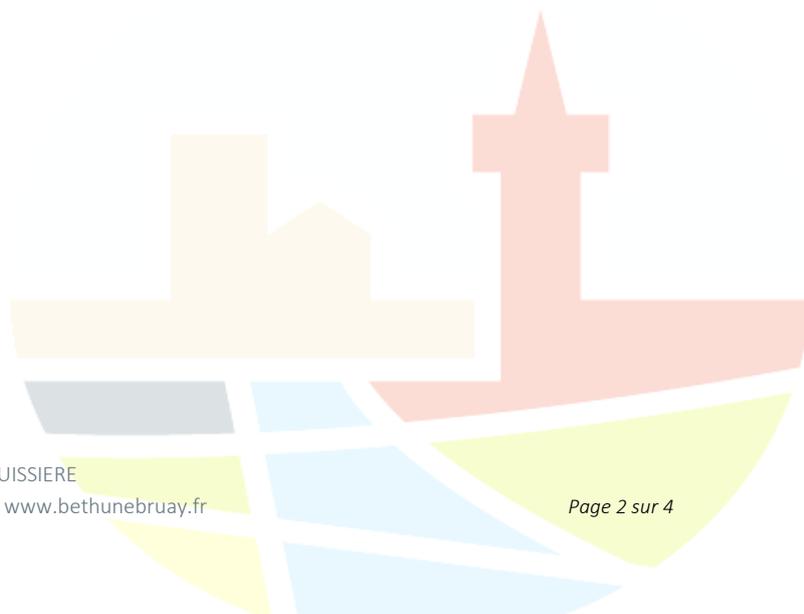
Fait à Béthune, le

La Présidente de l'association PBI

Pour le Président de la Communauté
d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys
Romane

Sylvie MEYFROIDT

Sophie DUBY



L'objectif :

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PBI)

Mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics

Description :

Le PLIE est un outil d'animation, de coordination et de mise en œuvre des politiques en matière d'emploi, de formation et d'insertion. C'est une plateforme territoriale et partenariale.

2 objectifs opérationnels : « le Plan Local pour l'insertion et l'emploi » et « La mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics ».

1- Plan Local pour l'insertion et l'emploi

Le PLIE remplit 5 missions majeures :

- Mobilisation et coordination des acteurs, des moyens et organisation de la cohérence des politiques, des mesures et des actions sur le territoire.
- Ingénierie : de projet et une autre financière.
- Organisation des parcours d'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi de plus de 26 ans (7 référents de parcours, 35 permanences, un référent accompagnement des contrats PEC Lycée, un conseiller suivi de parcours clause insertion et 9 référents primo accédants RSA)
- Gestion des financements / plateforme financière gestion de fonds européens, régionaux, départementaux et territoriaux
- Accompagnement et conseil pour le recrutement en entreprise.

2- La mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics

Le PLIE travaille avec les services techniques et juridiques des différents acheteurs pour accompagner la mise en place de la clause d'insertion dans les marchés publics et favoriser la mise en étapes de parcours et l'embauche des publics éligibles.

Public cible :

Il s'agit des personnes habitant le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et répondant aux critères suivants :

- adultes DELD ou DELTD,
- ou sans emploi depuis 12 mois,
- ou Jeunes,
- ou BRSA de la sphère professionnelle,
- ou personnes en contrat aidé ou sortant d'un contrat aidé,
- ou travailleurs handicapés avec orientation milieu ordinaire de travail.

Budget prévisionnel 2024 :

Projet n°1 Intitulé : Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	4383	70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats fournitures	4383,34	73 - Dotations et produits de tarification	
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation	1535991
Autres		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	35000
61 - Services extérieurs	78352	ANCT Politique Ville	
Locations et charges locatives	76707,99		
Entretien et réparation			
Assurance	1095,82	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	548,2	Hauts de France	47660
Autres		Autres (préciser)	
62 - Autres services extérieurs	30815	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12733,53	Pas-de-Calais	11945,5
Cotisations et licences		Autres (préciser)	
Publicité, publication	3287,48		
Déplacements, missions, réceptions	9339,7	Communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires	5454,04	CABBALR	320000
Autres		Autres (préciser)	
63 - Impôts et taxes	21917		
Impôts et taxes sur rémunération	21916,57	Commune(s) (préciser)	
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	788266	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	521385,86
Rémunération des personnels	560752,41	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	227513,11	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
		75 - Autres produits de gestion courante	0
		Cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante	508971,68	Autres	
66 - Charges financières	3287,49	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	1535991	TOTAL DES PRODUITS	1535991
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement		préciser	
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	1535991	TOTAL DES PRODUITS	1535991
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0
La subvention sollicitée de	320 000 €	20,83%	du total des produits

Sur les 320 000 € (soit 20,83 % du budget total de l'action) sollicités par l'association PBI, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane financera cette action à hauteur de 320 000€.



Cofinancé par
l'Union européenne



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

FICHE ACTION

Nom de l'action : Actions de Levée des freins visant un retour à l'emploi

Territoire d'intervention : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Priorité d'investissement :

Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus.

Objectif Spécifique :

Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.

Contexte :

L'association PBI a pour objet d'assurer l'ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant soit au retour à l'emploi, soit à l'accès à une formation qualifiante des populations du territoire de l'Arrondissement de Béthune et notamment les personnes les plus en difficulté, jeunes ou adultes.

Elle poursuit un objectif d'insertion sociale et économique des populations en veillant à assurer :

- Un accompagnement social individuel,
- Un emploi d'insertion qualifiant,
- Une formation adaptée,
- Un accès à l'emploi durable.

Elle favorise la création d'activités et des services créateurs d'emplois, notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Pour ce faire, l'association est support l'outil Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E), prévu par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et dont le cadre est fixé par la Circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999, dont elle assure la mise en œuvre.

L'objectif visé par la mise en œuvre de ces actions de levée des freins (individuelles ou collectives) est donc de faciliter l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi inscrits dans le PLIE, pour répondre à des besoins spécifiques en complémentarité des mesures et programmes de droit commun.

Actions de levée des freins pouvant être mobilisées :

Levée des freins sociaux / Démarches administratives

Mobilité

Maîtrise de la langue

Difficultés personnelles

Préparation et médiation à l'emploi

Remobilisation, orientation (Sensibilisation métiers ...)

Visites d'entreprises

Travail sur le retour à l'emploi (CV, Préparation à l'entretien...)

PMSMP / Immersion en entreprise / Stage

Bilan / Evaluation de compétences

Ateliers publics ciblés (Séniors, Femmes...)

Formations



Cofinancé par
l'Union européenne



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Actions emploi/Formation
Remise à niveau / S'engager vers l'emploi
Qualifiante / Diplômante / Certifiante
Professionalisante
POEC - POEI Qualifiant
POEC- POEI Non Qualifiant
AFPR Qualifiant
AFPR Non Qualifiant

Le public cible :

Les participants de cette action sont les personnes ressortissantes du PLIE répondant à l'un des critères suivants :
Demandeurs d'emploi depuis plus d'un an
et/ou Bénéficiaire du RSA
et/ou Jeunes de moins de 26 ans
et/ou Personnes en contrats aidés ou sortant de contrats aidés
et/ou Demandeurs d'emploi reconnus Travailleurs Handicapés
et/ou Demandeurs d'emploi habitant les quartiers prioritaires du Contrat de ville
Résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune/Bruay Artois Lys Romane.

Coût du projet :

Financeurs	Montant
FSE+ 21/27	19 000,00€
CABBALR	20 000,00€
TOTAL	39 000,00€

Modalité de positionnement du public :

- 1- Après validation de la Direction du PLIE, transmission des demandes de financement 10 jours avant la date du comité d'accès.
 - 2- Transmission des dossiers aux membres du comité une semaine avant la rencontre. Objectifs : croisement des données France Travail, Conseil Départemental du Pas-De-Calais, Mission Locale et CAP EMPLOI et recherche des éléments pouvant étayer la demande et justifier de la non mobilisation du droit commun.
 - 3- Le jour du Comité. Etude des dossiers établis, apport éventuel d'éléments supplémentaires par les partenaires (par exemple co-financement), avis motivé du comité (accord ou refus motivé) ou demande de renseignements complémentaires.
 - 4- Notification positive ou négative de l'avis du Comité d'accès.
- Le PLIE se charge d'informer par courrier la personne en insertion et le référent PLIE de la décision. Si la décision est favorable, le(la) référent(e) PLIE mettra tout en œuvre pour que la personne intègre l'action. Si la personne a bien intégré l'action prévue, une convention financière sera rédigée.
- 5- Il s'agira ensuite :
 - De s'assurer de l'assiduité de la personne tout au long de l'action.
 - D'intervenir avec le référent PLIE si absences non justifiées.
 - D'être vigilant pour permettre à la personne d'aller au bout de la prestation.
 - De vérifier sa situation à l'issue de l'action et dans les 3 mois qui suivent la fin de celle-ci.

Budget du projet / de l'action / de la manifestation

ATTENTION : Ne compléter que les cases grisées

Projet n°1 **Intitulé :** Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	39 000,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Prestations de services	39 000,00 €	74 - Subventions d'exploitation	39 000,00 €
Autres		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
61 - Services extérieurs	0		
Locations et charges locatives			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		Hauts de France	
Autres		Autres (préciser)	
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Pas-de-Calais	
Cotisations et licences		Autres (préciser)	
Publicité, publication			
Déplacements, missions, réceptions		Communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires		CABBALR	20 000,00 €
Autres		Autres (préciser)	
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération		Commune(s) (préciser)	
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	19 000,00 €
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
		75 - Autres produits de gestion courante	0
		Cotisations	
		Autres	
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements,		78 - Reprises sur amortissements et	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS);		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	39 000,00 €	TOTAL DES PRODUITS	39 000,00 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement		préciser	
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	39 000,00 €	TOTAL DES PRODUITS	39 000,00 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de 20 000 € 51,28% **du total des produits**